De l'Étang de Coupe Gorge à l'Étang de Gruyer

Une randonnée proposée par chtilili78

Balade dans la forêt de Rambouillet entre deux petits étangs reliés par un ru. Pleins d'espèces de champignons sont visibles lorsque le temps s'y prête. Une balade nature autour de plusieurs éléments vitaux naturels.



Ď Durée: 1h20
█ Distance: 4.62km
☑ Dénivelé positif: 12m
肽 Dénivelé négatif: 12m

▲ Difficulté: Facile

⊗ Retour point de départ : Oui

▲ Moyen de locomotion : A pied

m Commune:

▲ Point haut : 182m
 ▲ Point bas : 167m

Rambouillet (78120|78125)

Description

Se garer sur le parking de l'Étang de Coupe-Gorge, au bout de la route du même nom.

- (**D/A**) Revenir en arrière sur la route d'accès au parking (vers le Sud). Au premier croisement, après environ 150m, tourner à gauche (Est).
- (1) Au Carrefour de la Duchesse d'Uzès (panneau indicateur), prendre le
- 2^{ème} chemin à droite en direction de l'Étang du Gruyer. À une intersection, obliquer à droite et longer le Ru de Coupe-Gorge à main gauche. Longer ensuite l'Étang du Gruyer.
- (2) Au bout de l'étang, emprunter à gauche le petit pont sur le ru puis la digue de l'étang. Au bout, monter et tourner à gauche. Une centaine de mètres plus loin, prendre le chemin à gauche (plein Ouest) pour continuer à longer l'étang sur l'autre rive.
- (3) Au bout du chemin, tourner à gauche. Tout de suite après, prendre à droite (Nord) un sentier (ne pas traverser le Ru de Coupe-Gorge). Traverser la Route de la Vallée Noire (interdite aux véhicules). Environ 300m plus au Nord, prendre le 1^{er} chemin à gauche (Ouest).

Points de passages

D/A Parking - Étang de Coupe-Gorge N 48.676665° / E 1.813944° - alt. 179m - km 0

1 Carrefour de la Duchesse d'Uzès N 48.67605° / E 1.821967° - alt. 181m - km 0.76

2 Étang du Gruyer N 48.669813° / E 1.830338° - alt. 170m - km 1.75

3 Intersection
N 48.674327° / E 1.82745° - alt. 171m - km 2.48

4 Croisement N 48.678962° / E 1.82253° - alt. 180m - km 3.24

5 **Carrefour** N 48.677752° / E 1.819937° - alt. 173m - km 3.49

D/A Parking - Étang de Coupe-Gorge
N 48.67667° / E 1.813949° - alt. 179m - km 4.62

- (4) Au bout du chemin, traverser un chemin plus large et emprunter en biais sur la gauche un sentier au milieu des fougères. Continuer ce sentier tout droit. Au bout, tourner à gauche (Sud-Sud-Ouest).
- (5) Après une centaine de mètres, à un carrefour, prendre le 1^{er} chemin à droite et aller tout droit (Ouest-Nord-Ouest) jusqu'à une route goudronnée. Traverser la route et emprunter le pont qui traverse l'Étang de Coupe-Gorge. Au sortir du pont, tourner à gauche. Longer l'étang jusqu'au parking (D/A).

Informations pratiques

S'il y a eu de la pluie récemment, prévoir de bonnes chaussures car près du ru, il peut y avoir pas mal de boue.

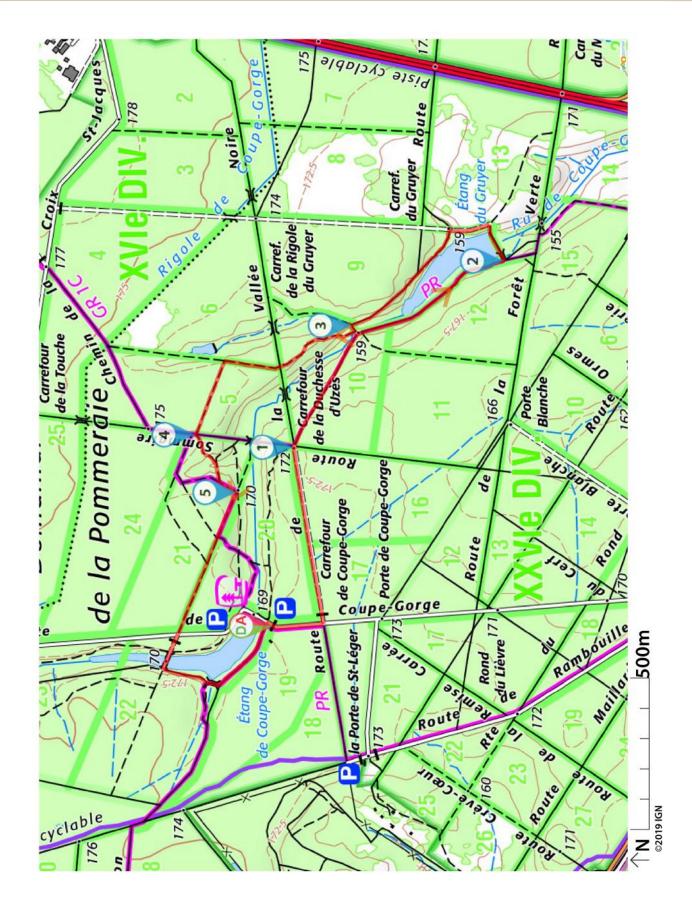
A proximité

N'hésiter pas à vous approcher du ru qui serpente entre les grands arbres.

Pas mal de champignons se trouvent à proximité du ru ou des étangs.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-de-l-etang-de-coupe-gorge-a-l-etang-de-g/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando Préparer et partager ses randos

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.